

**Pour FO, l'Etat
ne peut se
décharger de ses
responsabilités
en faisant
faire plus, dans
un cadre
déréglementé,
aux personnels.**



La MLDS*, poisson-pilote de la destruction des diplômes et des statuts ?

La FNEC-FP-FO a participé pour la deuxième fois au groupe de travail ministériel sur la MLDS qui devait définir un « référentiel spécifique de missions/fonctions » des personnels enseignants contribuant à la MLDS.

Le Ministère a de nouveau affirmé sa volonté de créer une nouvelle certification professionnelle destinée « à préparer à l'exercice des fonctions ». Cette certification s'appuierait « sur le travail de construction du référentiel, précisant notamment les compétences attendues en matière de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation ».

Le ministère prétend instaurer, pour ces personnels, de nouvelles règles en matière de mobilité qui pourraient être « une procédure de gré à gré entre académies, avec accord de l'académie d'accueil ».

Le ministère propose également que les personnels de la MLDS soient soumis à des « lettres de mission [établies] par le chef d'établissement » pouvant donner lieu à une reconnaissance indemnitaire.

FO n'est demandeur ni d'un référentiel, ni d'une certification pour le décrochage scolaire qui ne répond en aucun cas à nos revendications et concourt à l'individualisation des droits, des affectations, des missions, des rémunérations.

Tout au contraire, pour la FNEC-FP-FO, le traitement du décrochage scolaire passe d'abord par la diminution des effectifs par classe, le rétablissement et l'augmentation du nombre de dédoublements, le recrutement des personnels d'éducation, d'orientation, médicaux et sociaux, le rétablissement des RASED, la consolidation et le développement des structures spécialisées type SEGPA et EREA.

Pour FO, l'Etat ne peut se décharger de ses responsabilités en faisant faire plus, dans un cadre déréglementé, aux personnels.

FO a demandé lors de son audience auprès du ministre, le 24 avril, que les textes qui déclinent la loi de refondation ne soient pas publiés et que les discussions soient réouvertes.

Pour FO, ces mesures s'inscrivent dans le détricotage du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique. Elles déclinent dans l'éducation nationale les 18 milliards exigés de « réduction des dépenses » édictées par le pacte de responsabilité.

La FNEC-FP-FO appelle les personnels à se réunir ensemble dans les écoles, les établissements et les services pour décider la grève le 15 mai et exiger :

- le retrait du pacte de responsabilité et sa réduction de 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent,
- l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,
- le retrait des décrets modificatifs des obligations réglementaires de service des professeurs (décrets du 25 mai 1950, décret du 24 janvier 2013), la non publication de tous les textes qui réécrivent les missions des personnels.
- le maintien du statut général et des statuts particuliers.

Montreuil, le 28 avril 2014.

* Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire